

An aerial photograph showing a rural landscape. A winding road or path cuts through a patchwork of agricultural fields. The fields are divided into various shapes and sizes, some appearing darker (possibly planted or wooded) and others lighter (possibly bare or harvested). The overall scene is a typical representation of a rural or agricultural area from a high-angle perspective.

Les côteaux d'Amblainvilliers

2 Observer et faire vivre une riche biodiversité

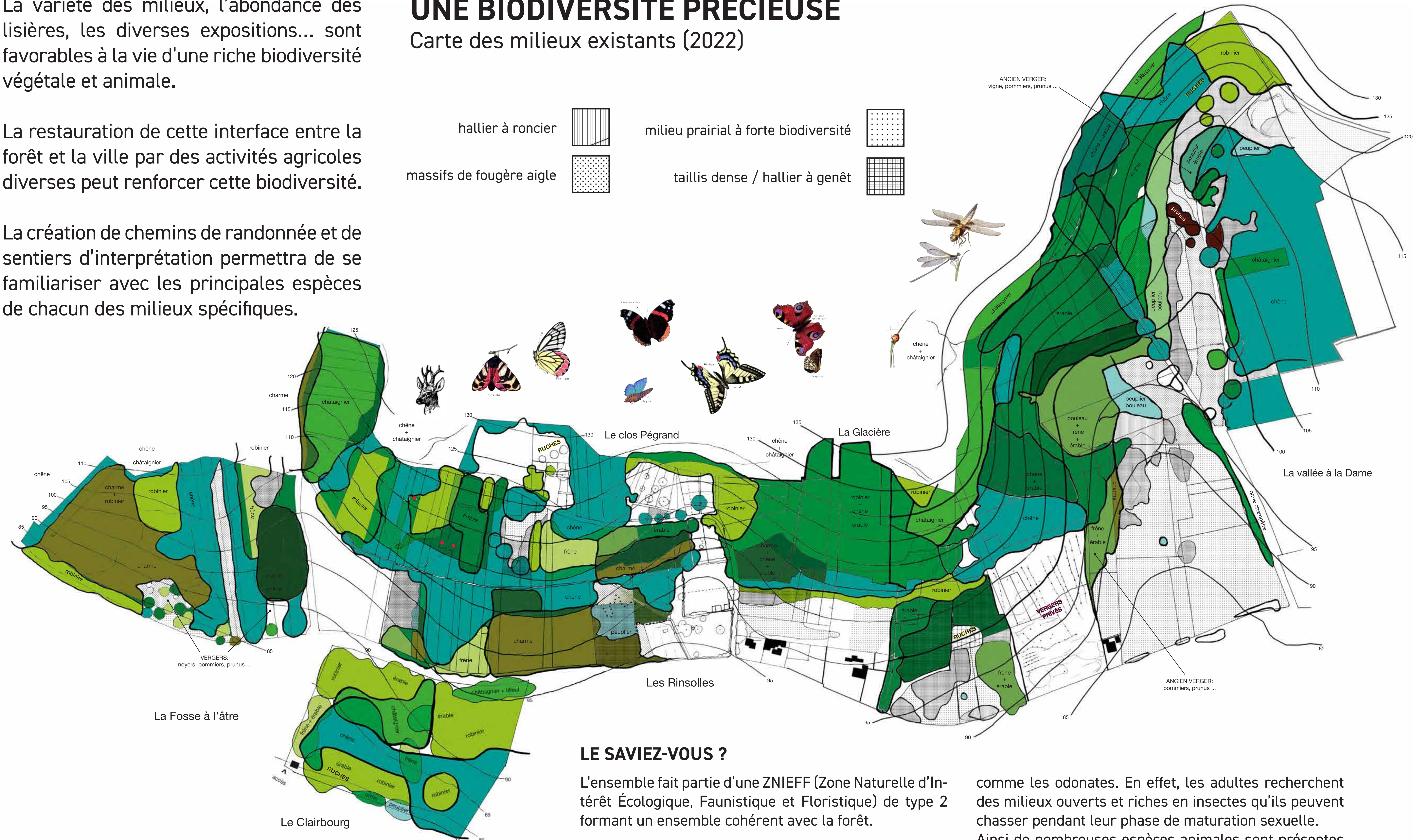
La variété des milieux, l'abondance des lisières, les diverses expositions... sont favorables à la vie d'une riche biodiversité végétale et animale.

La restauration de cette interface entre la forêt et la ville par des activités agricoles diverses peut renforcer cette biodiversité.

La création de chemins de randonnée et de sentiers d'interprétation permettra de se familiariser avec les principales espèces de chacun des milieux spécifiques.

UNE BIODIVERSITÉ PRÉCIEUSE

Carte des milieux existants (2022)



LE SAVIEZ-VOUS ?

L'ensemble fait partie d'une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) de type 2 formant un ensemble cohérent avec la forêt.

« [...] une diversité de milieux ouverts dont les plus intéressants correspondent aux prairies mésophiles et à la végétation des landes sèches. Le site est fréquenté par les espèces inféodées aux milieux ouverts, secs et chauds (orthoptères, papillons). Il joue également un rôle important pour des espèces inféodées aux milieux aquatiques

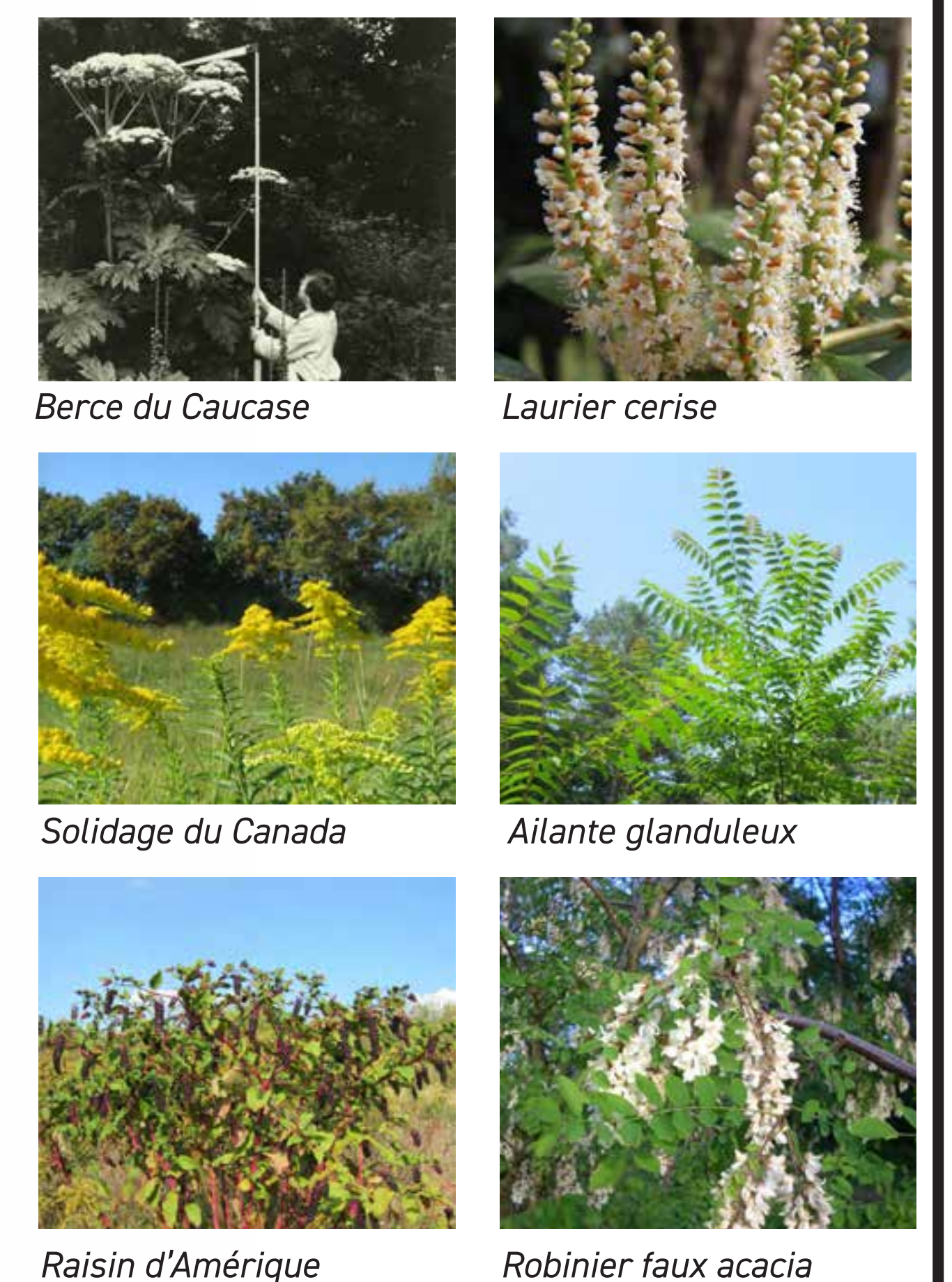
comme les odonates. En effet, les adultes recherchent des milieux ouverts et riches en insectes qu'ils peuvent chasser pendant leur phase de maturation sexuelle. Ainsi de nombreuses espèces animales sont présentes dans la Vallée à la Dame, parmi lesquelles on peut citer plusieurs espèces déterminantes, comme plusieurs espèces d'orthoptères : la Decticelle carroyée, la Decticelle bariolée et le Grillon des champs, abondant sur le site et qui a quasiment disparu dans un rayon de 25 km autour de Paris... » (Extrait du PLU)

LUTTER CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Une espèce exotique envahissante (ou invasive) est une espèce introduite par l'homme en dehors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou fortuitement) et dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques et/ou économiques et/ou sanitaires négatives.

Ci-dessous quelques exemples courants à Verrières-le-Buisson. Ces espèces modifient l'équilibre des sols, leur résistance à l'érosion, banalisant les paysages et concurrençant les espèces végétales et animales qu'ils abritent.

Restaurer les coteaux implique donc une stratégie de lutte contre ces espèces.



Les côteaux d'Amblainvilliers

③ Définir avec les propriétaires l'avenir des terrains



ANALYSE DE L'ÂGE DES BOISEMENTS

Le stade ultime de la friche est la forêt.

La Loi dispose que les parcelles qui s'enfrichent deviennent des forêts au bout de 30 ans de pousse d'arbres. C'est alors le Code forestier qui s'applique, sans retour arrière possible.

La Ville a demandé au Service des Forêts de la Direction de l'Agriculture d'Île-de-France (DRIAAF) de cartographier la situation des parcelles du secteur en fonction de ce critère. Sur les 23 ha du périmètre, 37 % sont boisés, 33 % non boisés (agricole ou bâti), 30 % « intermédiaires », c'est à dire à déterminer avec la DRIAAF.

Les propriétaires, dont la commune, seront invités à choisir l'évolution qu'ils souhaitent pour leurs parcelles : boisement ou pas ?

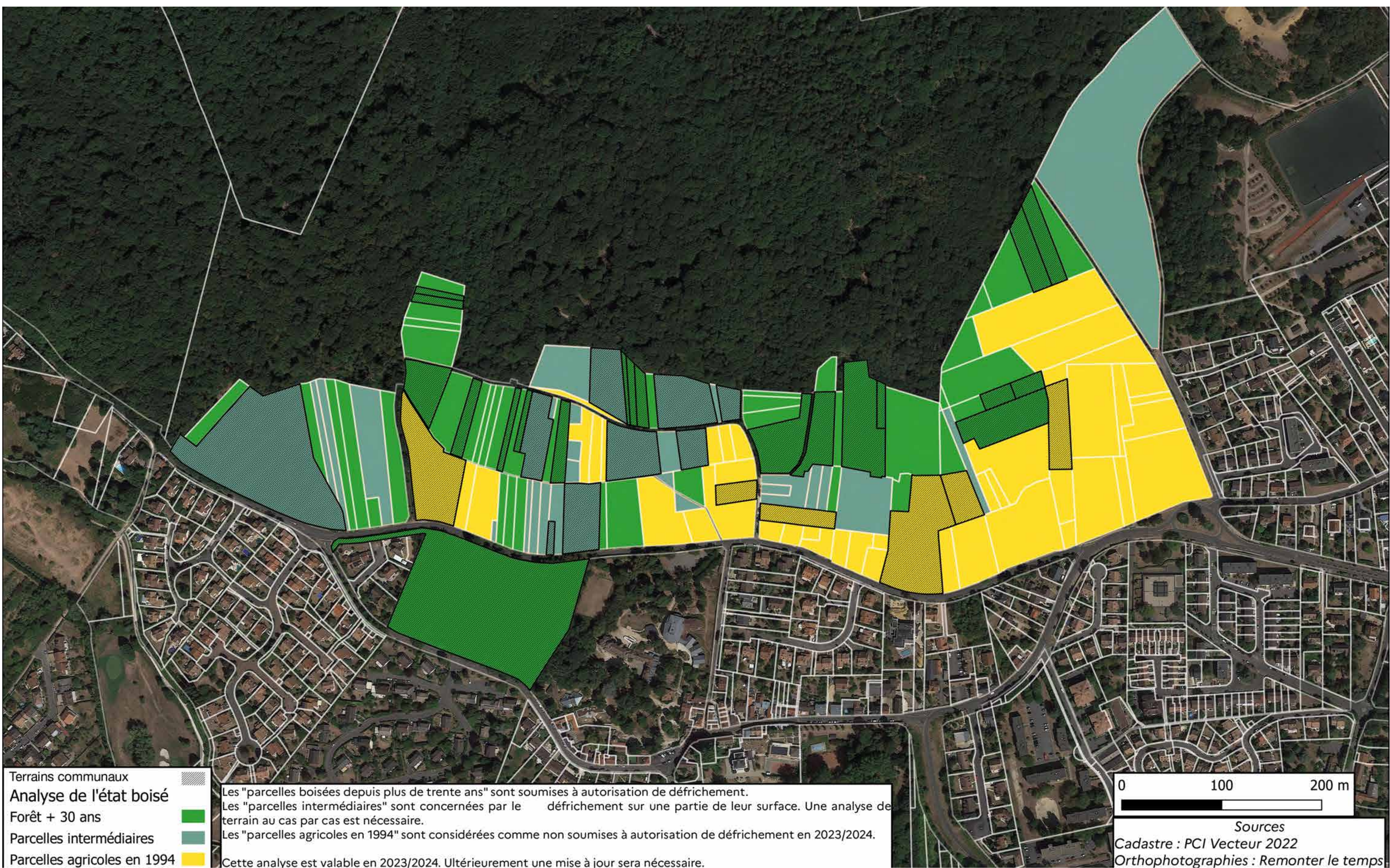


TABLEAU DE RÉPARTITION DES PARCELLES (SOURCE DRIAAF)

Parcelles appartenant...	Nombre	Boisées	Non boisées	A déterminer	Surface (ha)	Boisées	Non boisées	A déterminer
... à des propriétaires privés	101	39	38	24	13,9	3,7	6,0 ¹	4,2
... à la Ville de Verrières	39	22	8	9	9,0	4,7 ²	1,6	2,7
TOTAL	140	61	46	33	22,9	8,4	7,6	6,9 ³
%	100 %	43 %	33 %	24 %	100 %	37 %	33 %	30 %

¹6,0 ha : la plus grande part des terrains « non boisés » appartient à des propriétaires privés (anciennes cultures).

²4,7 ha : la moitié des surfaces boisées appartient à la ville de Verrières.

³6,9 ha : la destination du tiers du périmètre peut être discutée avec la DRIAAF.

Les propriétaires de parcelles dont le statut est indéterminé sont invités à prendre contact avec la Mairie pour faire connaître leurs intentions quant à l'avenir de leurs parcelles.

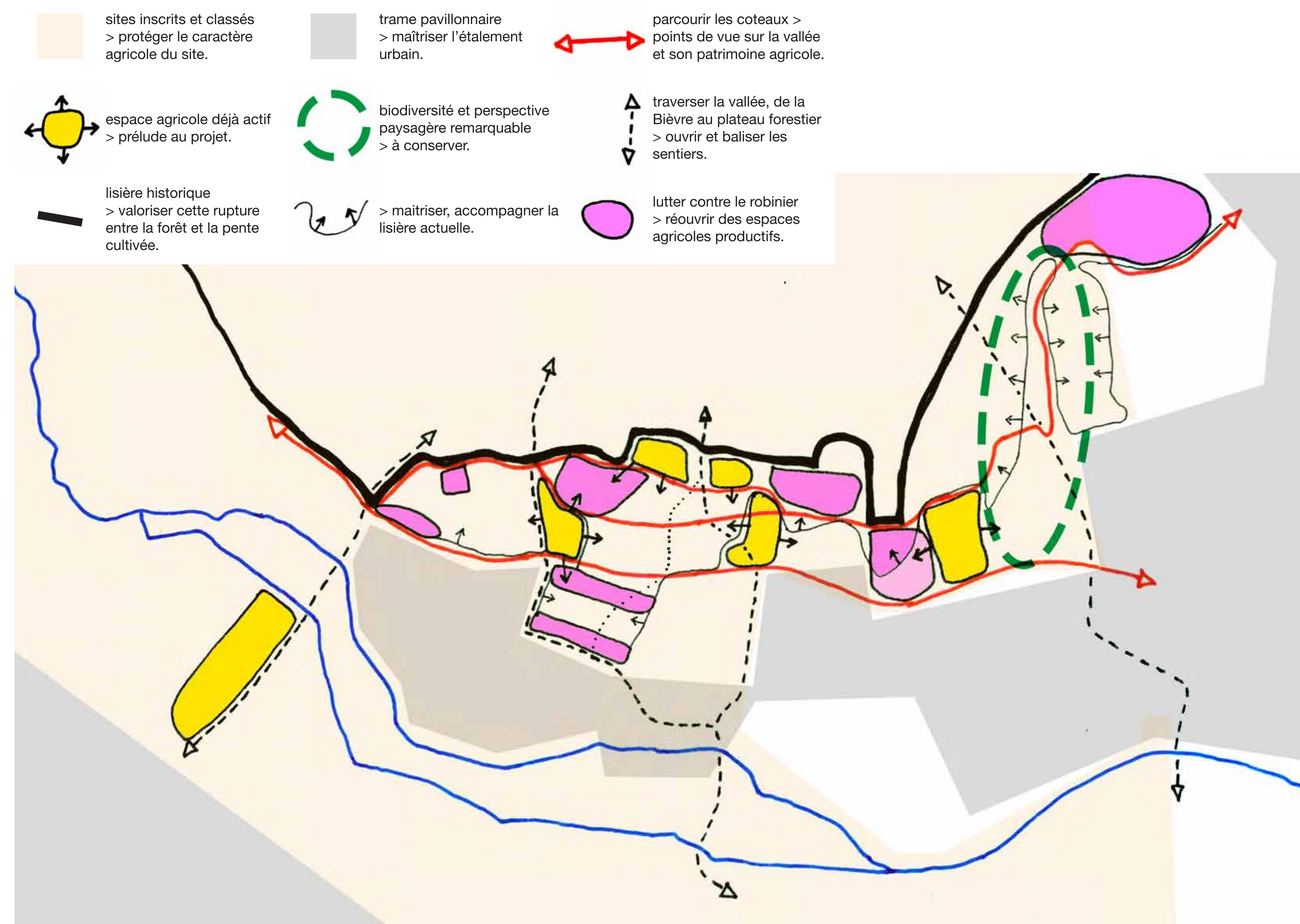
Les côteaux d'Amblainvilliers

④ Définir ensemble des projets réalistes

Ce projet concerne tous les Verriérois : propriétaires de parcelles, riverains, habitants, associations...
La Ville a commencé à rencontrer les administrations concernées par ce projet afin de bien connaître les diverses réglementations qui s'appliquent et anticiper les subventions possibles.
Dans cette démarche, elle est accompagnée par le CAUE (Centre d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) du Département de l'Essonne.

Toutes les formes naturelles de l'agriculture urbaine peuvent être envisagées pourvu qu'elles respectent les exigences élevées de qualité environnementale du site précisées dans une charte : jardins familiaux ou partagés, espaces récréatifs et pédagogiques, maraîchage professionnel, pâturage, petits élevages, vergers, ruchers, vigne...

CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE ET ORIENTATIONS DU PROJET



Ce projet concerne tous les Verriérois : propriétaires de parcelles, riverains, habitants, associations...
Chaque personne (ou groupe) qui souhaite participer à l'élaboration de ce projet est invitée à s'inscrire et/ou transmettre ses questions ou ses avis à l'adresse :
coteauxdamblainvilliers@verrieres-le-buisson.fr



DE NOMBREUSES ACTIVITÉS POSSIBLES...

Jardins familiaux ou partagés



Maraîchage professionnel



Arboriculture fruitière et pastoralisme



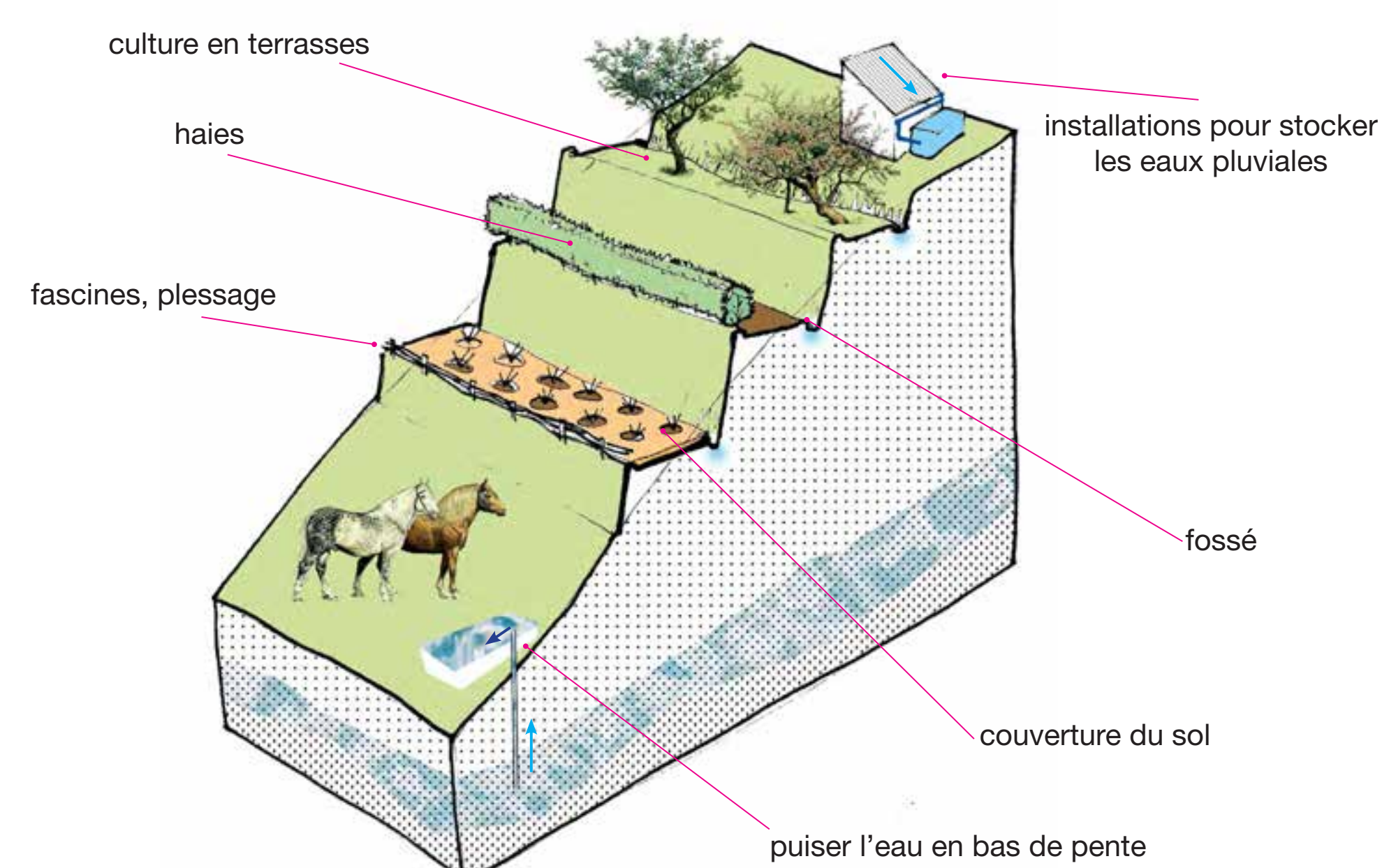
Viticulture



... ET TOUTE AUTRE SUGGESTION À ÉTUDIER

STOCKER L'EAU ET RALENTIR L'ÉROSION

Face aux changements climatiques, les coteaux sont de plus en plus soumis à des phénomènes hydrologiques violents. Pour limiter l'effet conjoint des pluies moins régulières mais plus soutenues et de la surfréquentation humaine, quelques principes peuvent être mis en œuvre :



La Ville coopère avec plusieurs partenaires :

Les coteaux d'Amblainvilliers

5 S'inscrire dans le temps du paysage



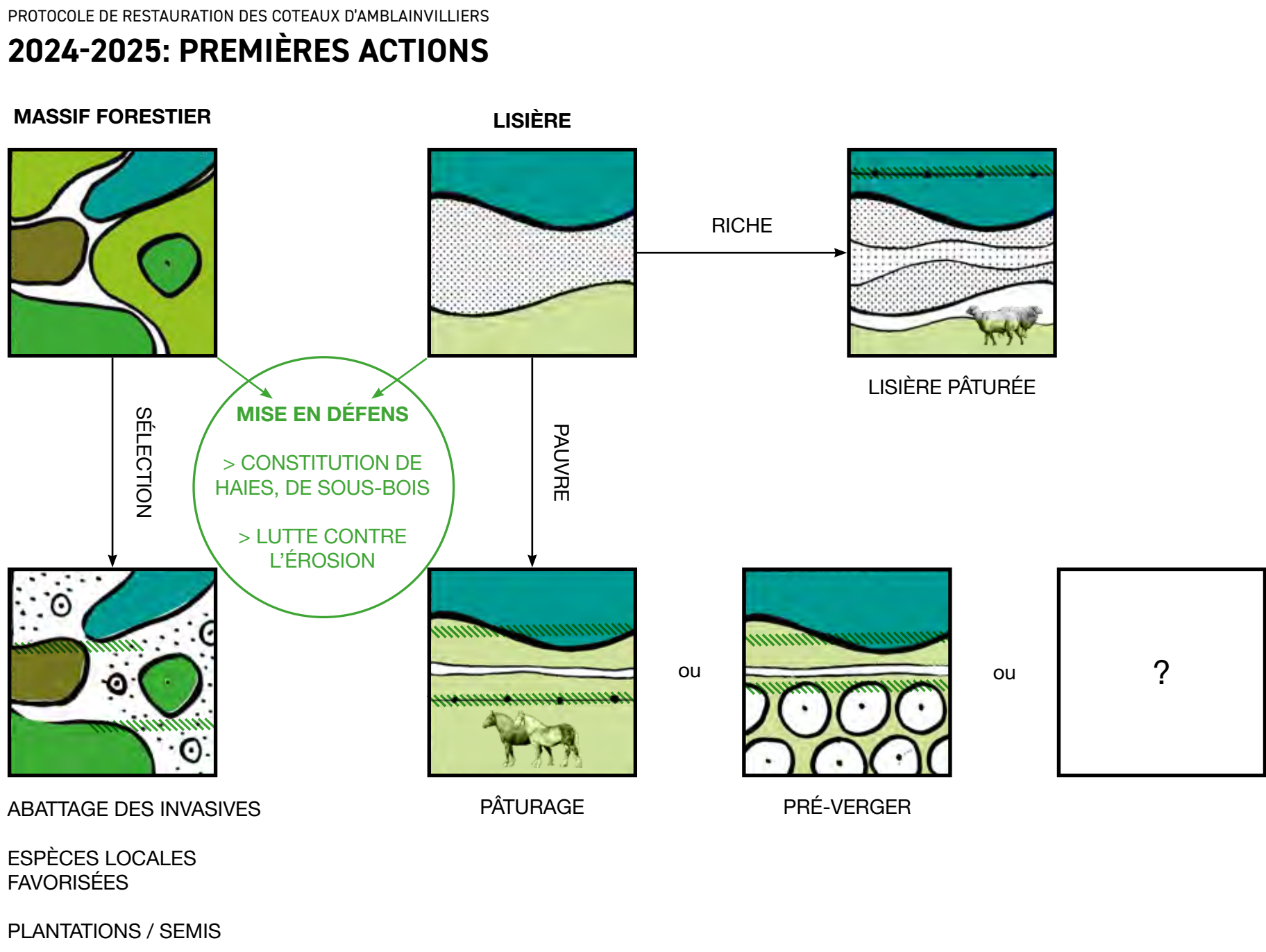
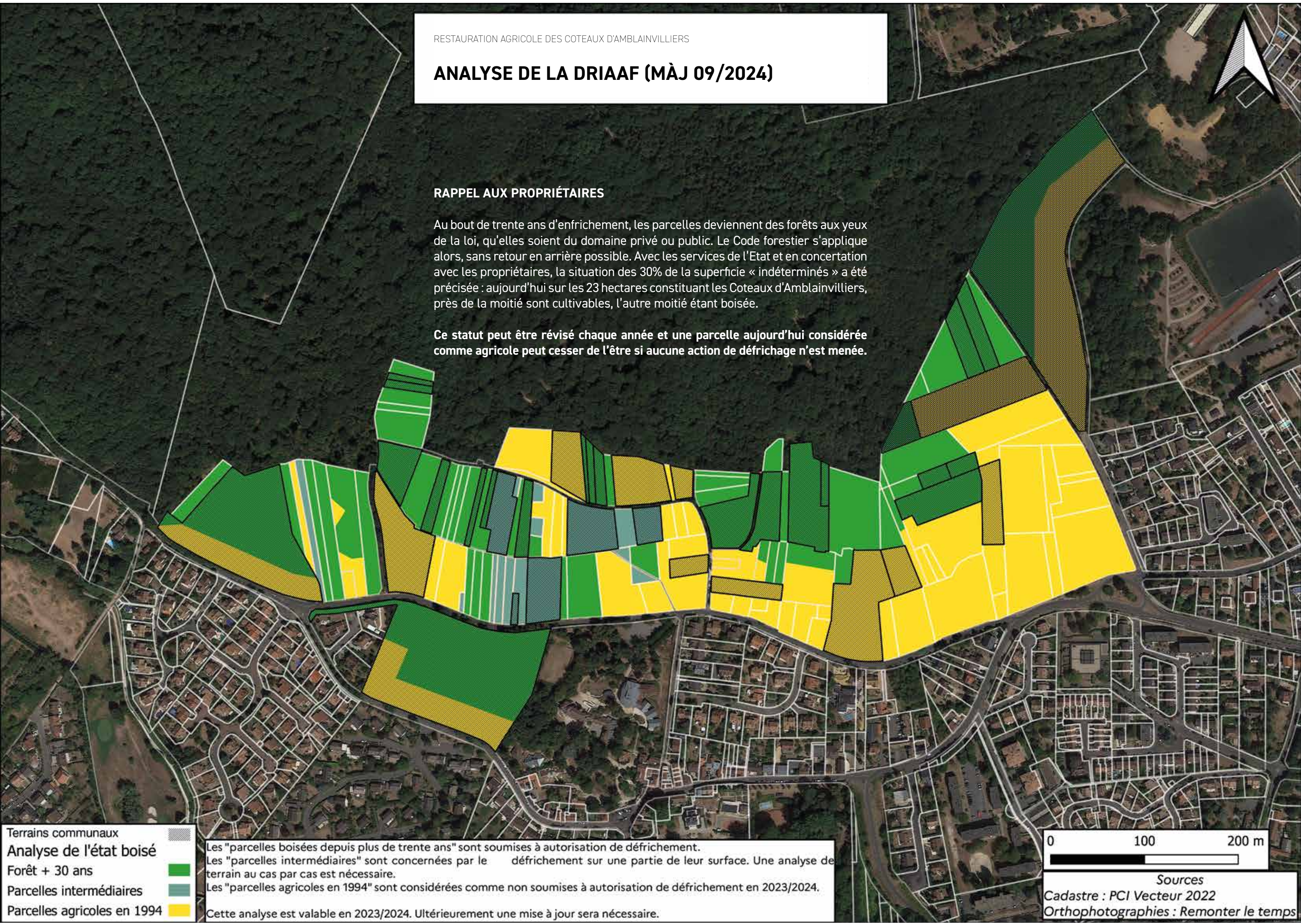
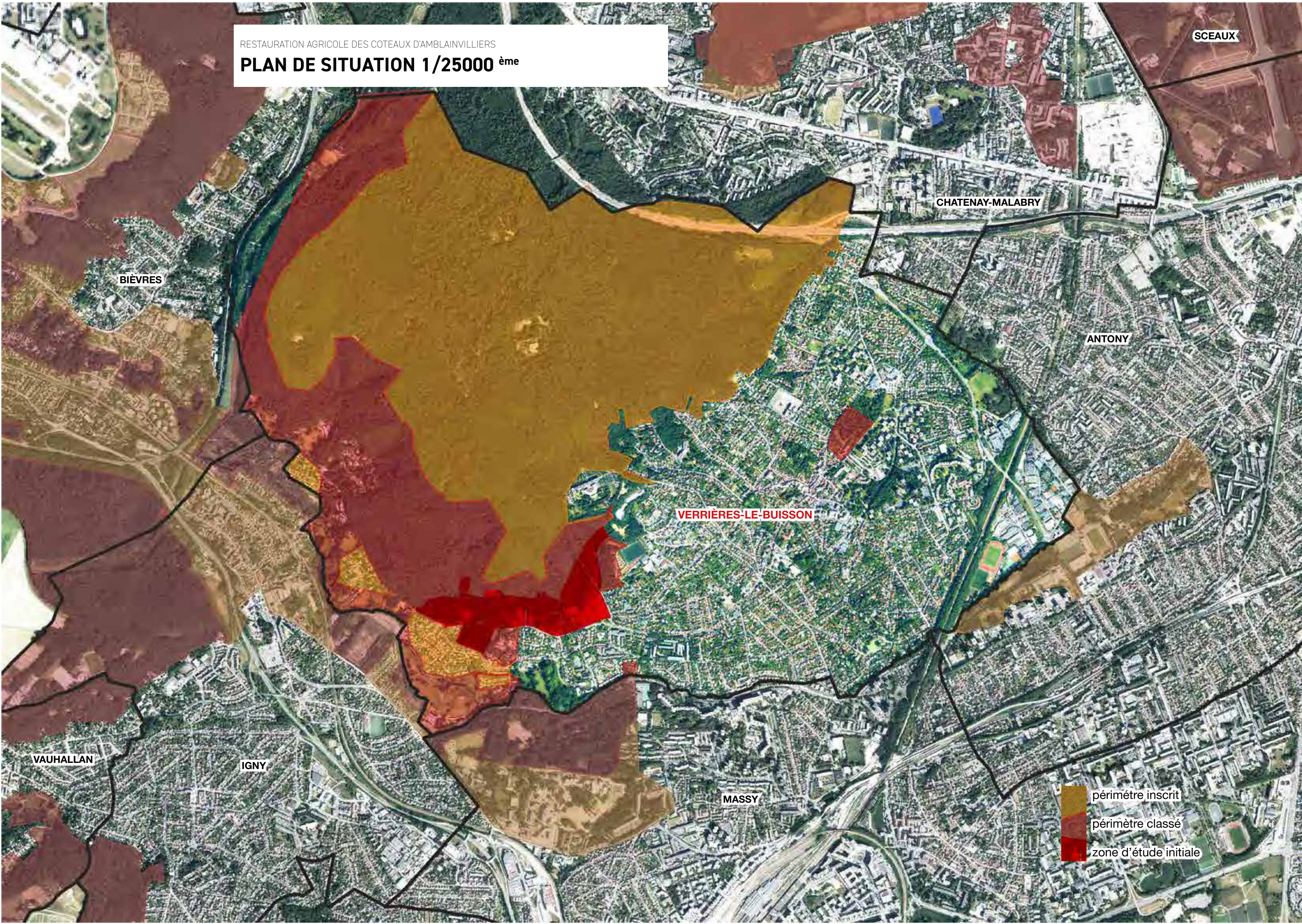
Ces deux documents produits par le CAUE91 dans le cadre de leur accompagnement de la commune sont disponibles ici : <https://www.verrieres-le-buisson.fr/mon-quotidien/cadre-de-vie/plan-climat-air-energie-territorial/>

L'accompagnement du CAUE91 et le dialogue avec la DRIAAF et la DRIEAT a permis à la commune d'affiner les orientations du projet de restauration agricole des coteaux d'Amblainvilliers en respectant les exigences élevées des institutions chargées de la protection des paysages.

L'exposé des motifs du classement de la vallée de la Bièvre décrété le 7 juillet 2000 définit des orientations pour la gestion du site comprenant 'le coteau boisé de Verrières-le-Buisson et ses lisières cultivées ou ses parcs' notamment pour 'les activités agricoles' :

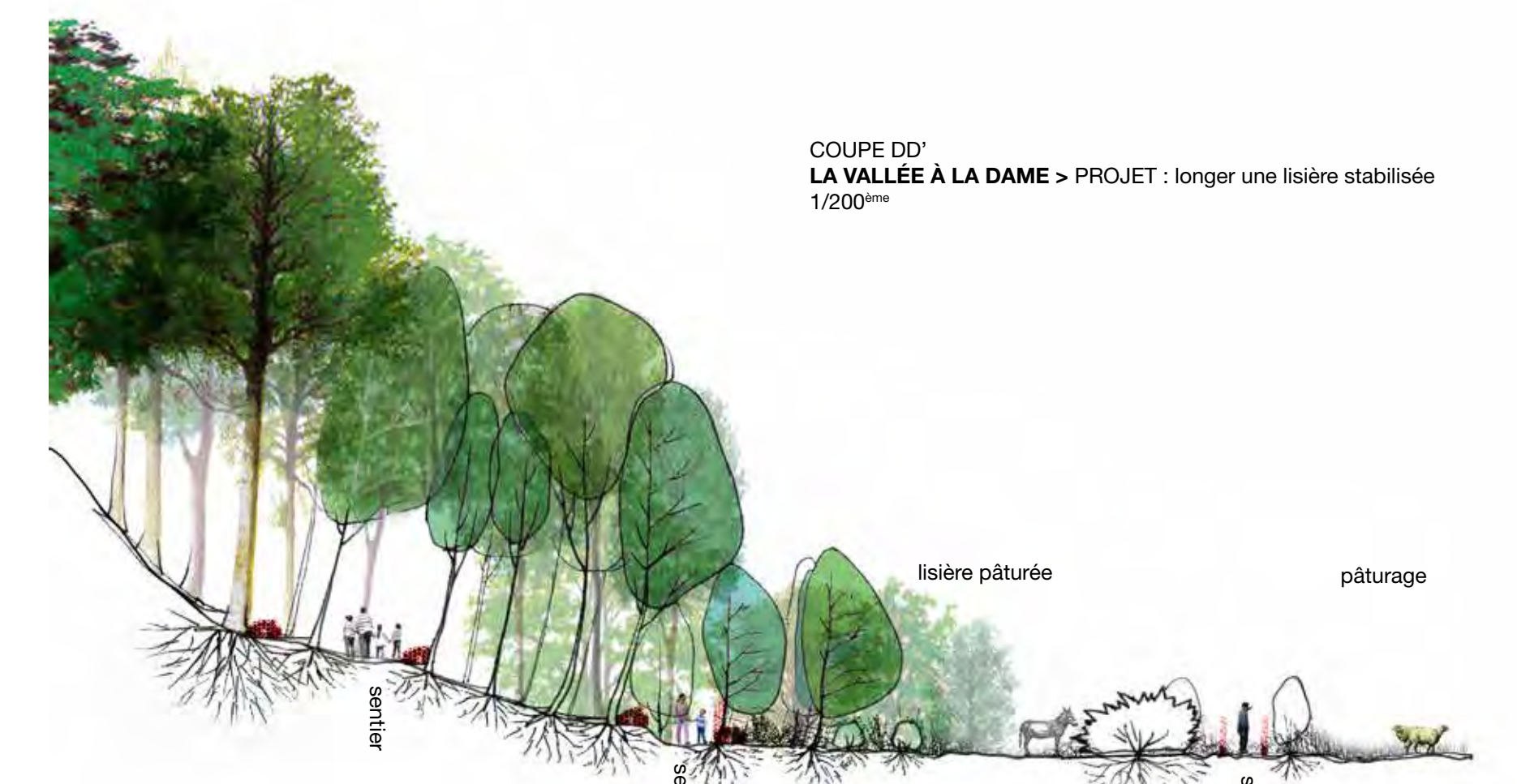
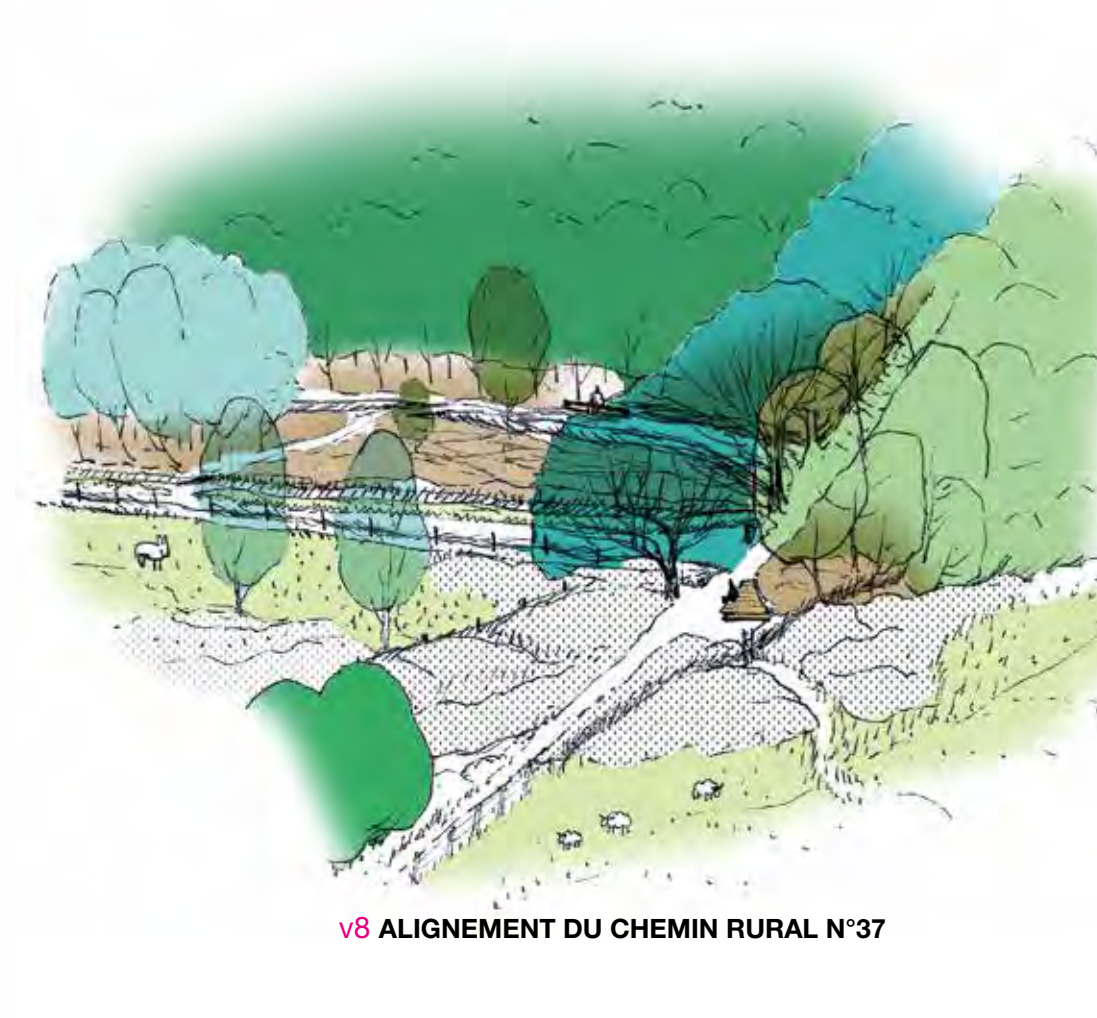
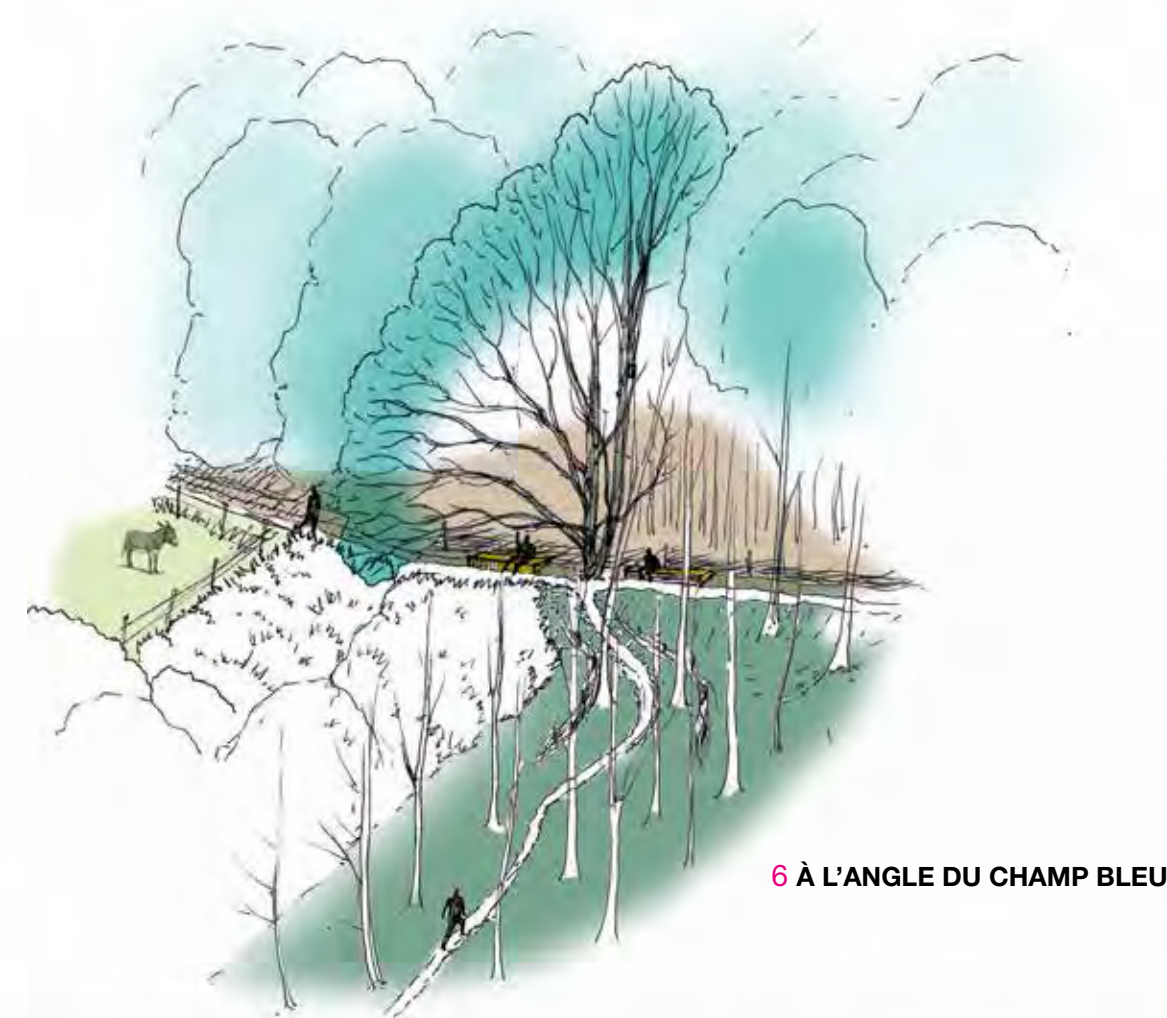
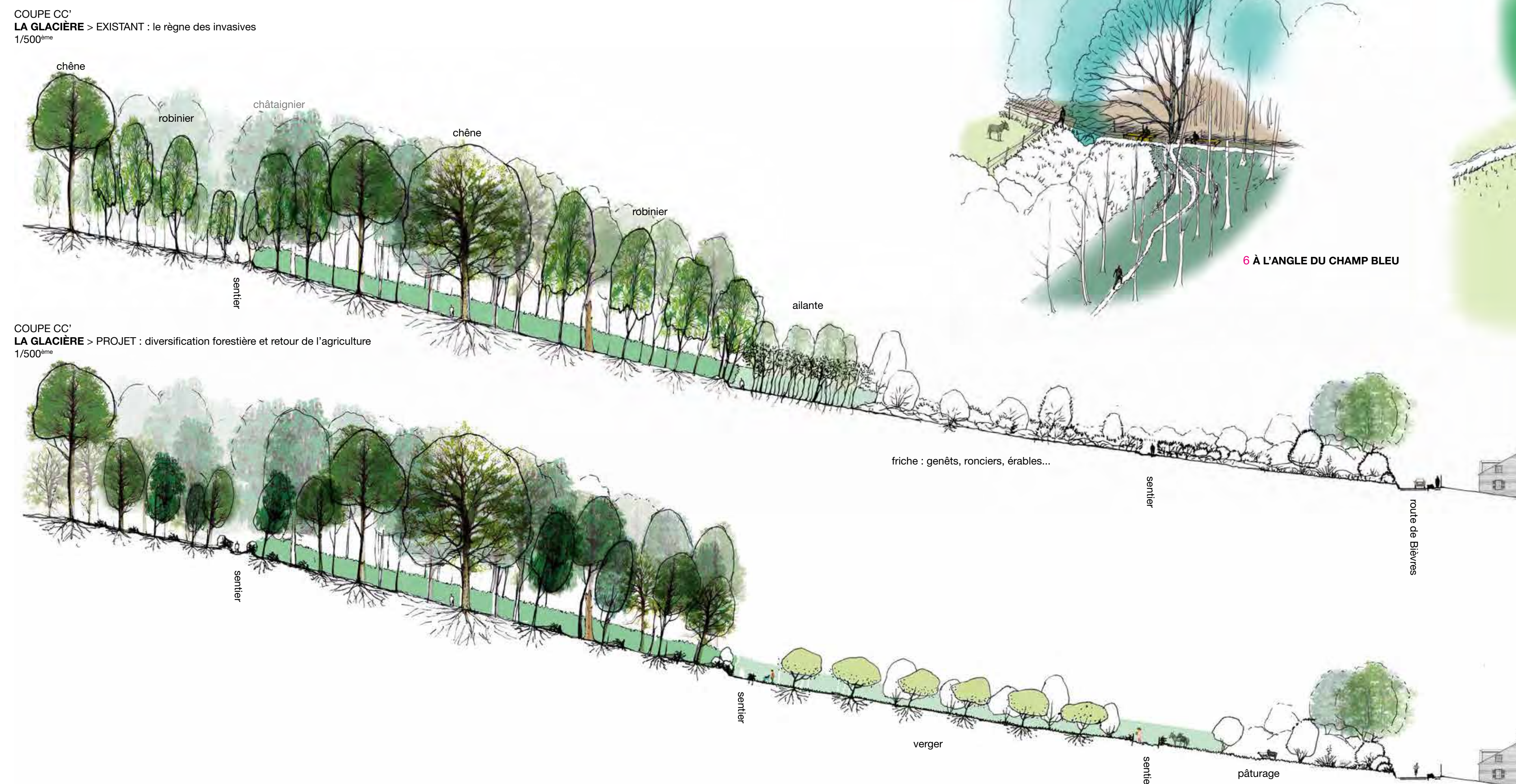
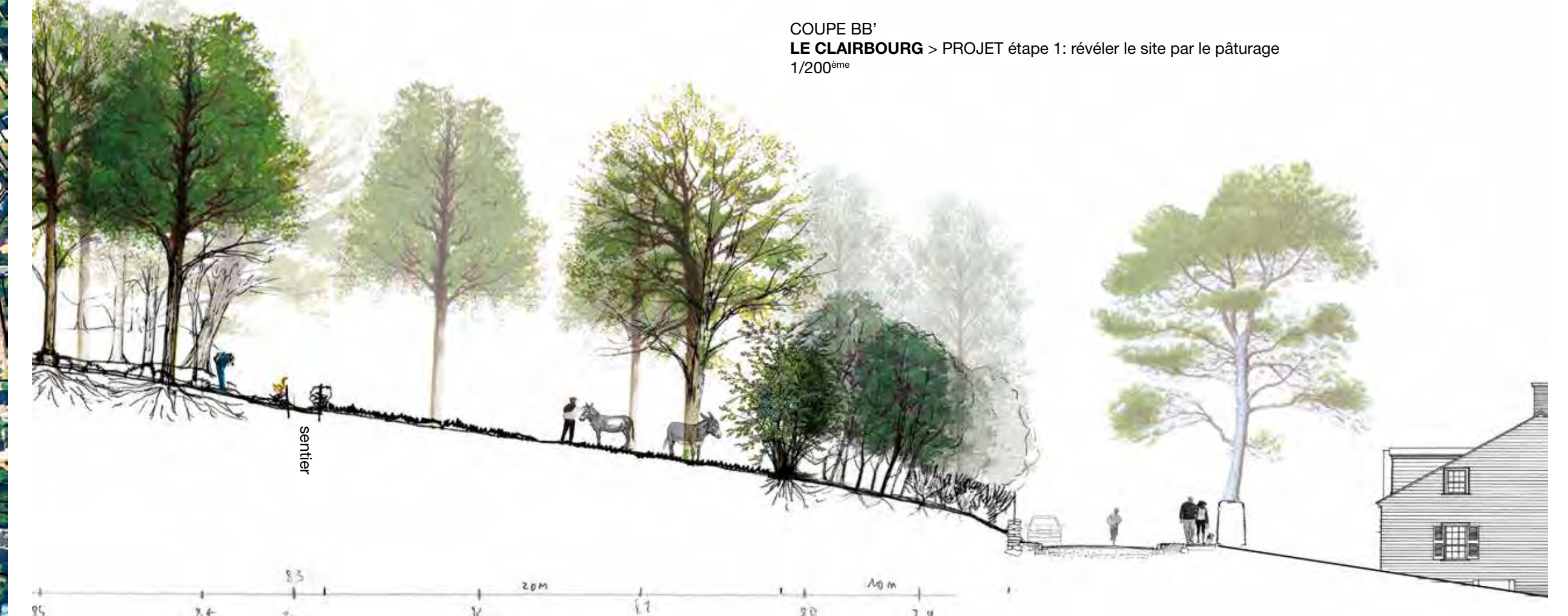
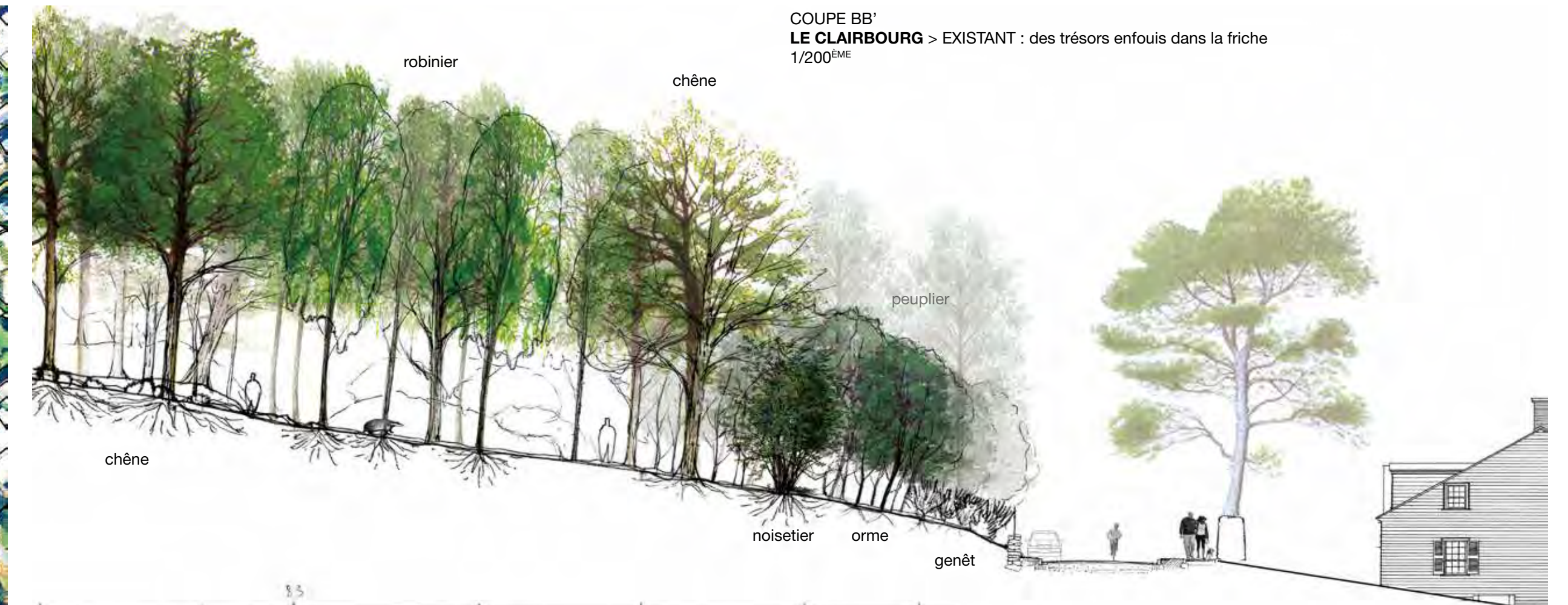
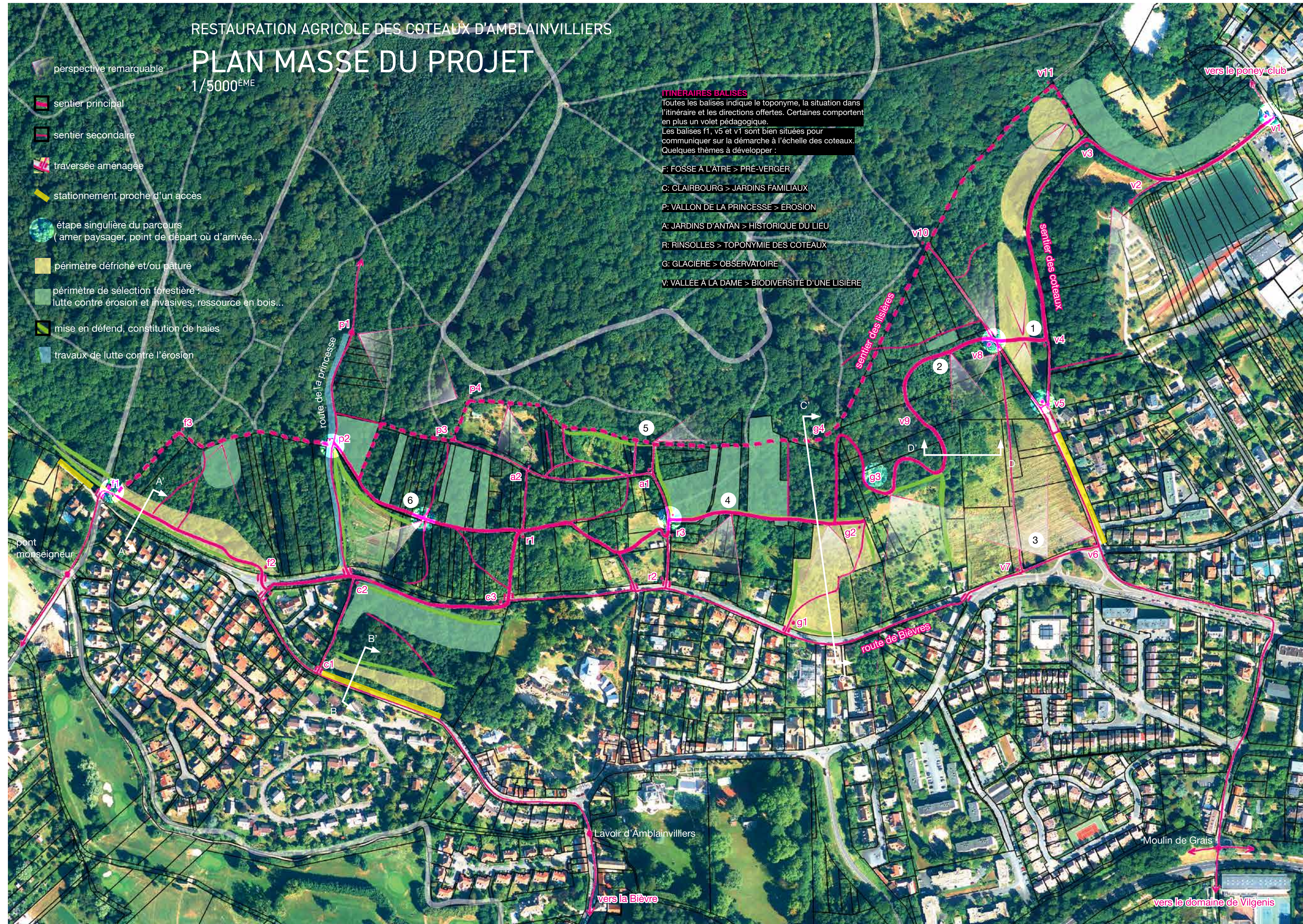
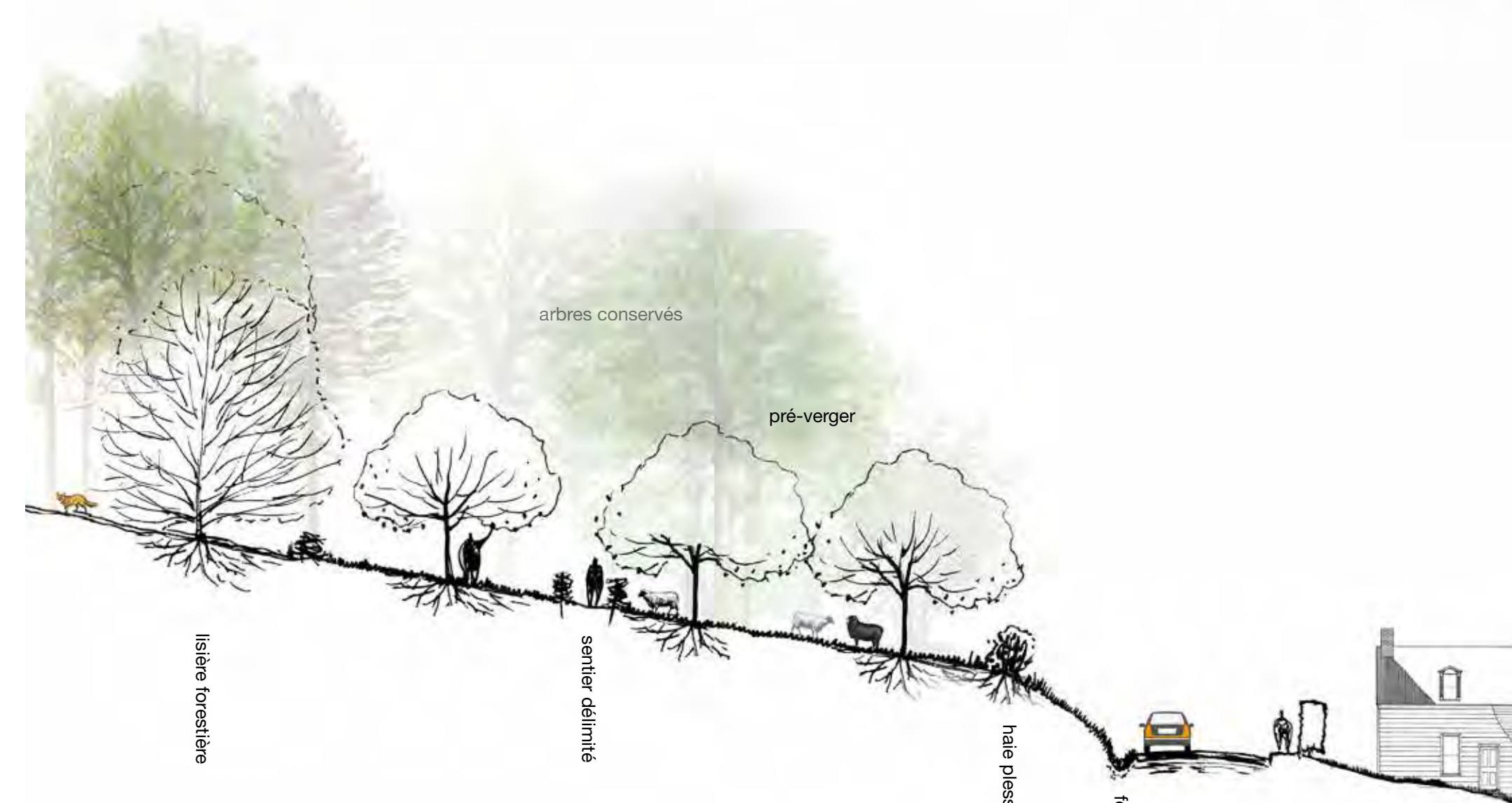
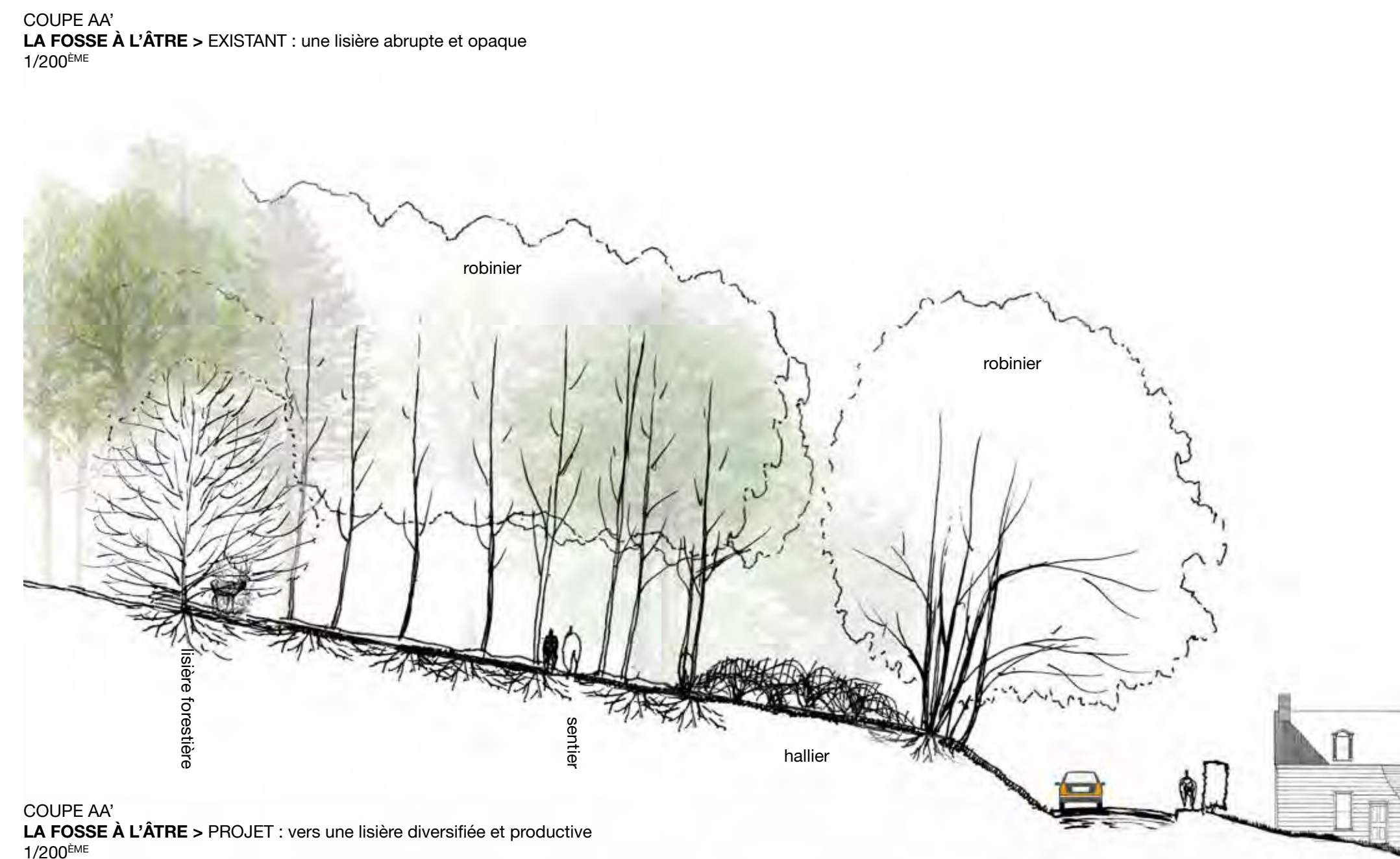
« Les bâtiments existants devraient suffire aux activités prévues à moyen terme ; si de nouveaux besoins incontournables apparaissent, il conviendrait de prévoir une implantation contiguë aux bâtiments existants et de composer avec ceux-ci. A défaut d'implantation groupée, les bâtiments seront de taille modeste et d'architecture simple et assortie au site, insérée dans des plantations choisies en référence des plantations existantes aux abords ; les clôtures seront uniquement de type agricole, et le plus possible couplées avec des végétaux. La collectivité se doit de maintenir l'activité agricole ou horticole garante de la qualité des paysages patrimoniaux exceptionnels de la vallée de la Bièvre. » (page 4)
« [...] les espaces actuellement non bâtis (vergers, champs, jardins) en lisière de forêt (vallée de la Dame, les Rinsolles...) resteront ouverts. » (page 6)

En accord avec ces orientations, les travaux envisagés par la commune cherchent à maintenir voire étendre les milieux ouverts des coteaux d'Amblainvilliers, zone d'environ 20 ha où la déprise agricole laisse la forêt voisine avancer année après année. Ces travaux permettront d'accueillir et de diversifier des pratiques agricoles inscrites dans un parcours facilité au public. Il s'agit, conformément à la politique des sites, de révéler un grand ensemble paysager par une gestion dynamique.



Les côteaux d'Amblainvilliers

6 Dessiner l'épaisseur des lisières



AU PIED DES CHÊNES

La requalification des sentiers s'appuie sur les espaces remarquables du paysage, souvent à l'ombre d'un chêne déployant sa ramure, points de repère invitant à la pause pour regarder vers la vallée au sud. La mise en défens vient ainsi souligner ces marqueurs paysagers, structurer le parcours et protéger les pentes de l'érosion en marquant clairement les limites des sentiers. Un parcours piéton différencié de la route en contrebas prend ainsi forme en suivant un dénivelé régulier à flanc de coteau. Assises et éléments signalétique s'inscrivent discrètement le long d'une haie, alignés sur une lisière ou adossés à la pente.

v5 ACCÈS AU SITE PAR LA VALLÉE À LA DAME

La voie qui permet d'accéder au site depuis le rond point en contrebasse de la vallée a un langage très urbain qui s'arrête brutalement au départ de sentier, des véhicules stationnant d'un bout à l'autre.

En excluant le fond de l'impasse de la circulation automobile, un espace accueillant peut prendre place. Une emprise piétonne marquée sur la chaussée affirmera également le parcours piéton entre le bas et le haut de la vallée.

LA VALLÉE À LA DAME > EXISTANT : un passé agricole grignoté par la forêt
1/200^{ème}

COUPE DD'
LA VALLÉE À LA DAME > PROJET : longer une lisière stabilisée
1/200^{ème}

7 Qualifier végétaux, matériaux et techniques

